avec la certitude d'arriver et sans la moindre appréhension de rester en route ; mais, on y reste tout de même, et, le dépit s'en mêlant, on ne tarde point à faire quelque sottise. Je vous demande un peu quel besoin on avait de faire souscrire l'armée ? D'abord, pas plus que dans le service de l'Autriche, les militaires ne sont riches, chez nous, et il faut un certain aplomb pour les engager à distraire quelque chose de leur solde.

D'ailleurs, ces appels sont à peu près des ordres, tout à fait même, puisqu'une punition est encourue, quand on n'y répond pas; c'est ce qu'on appelle, ou à peu près, la carte forcée, et, à mon humble avis, cela ne va pas dans de telles circonstances. Du moment qu'on lance une souscription, c'est qu'on a des raisons de compter sur le concours du public; mais, quand ce concours manque, dans une certaine mesure, on ne veut pas croire que l'on s'est trompé, ou à peu près, et c'est alors que l'on a recours aux petits moyens. N'est-ce pas dans cette catégorie qu'il faut ranger la souscription forcée dans l'armée, peut-être même ailleurs, car il n'y a pas de raison de ne pas compter également sur les autres administrations de l'Etat? Oh! les amis maladroits !

Ce sont eux qui gâtent les meilleures choses. Pourquoi donc ne s'être pas montré satisfait de ce que l'on avait recueilli? De grands hommes se sont contentés à moins, où plutôt, on s'en est contenté pour eux; et ce n'est pas toujours aux proportions d'un monument que se mesure la reconnaissance d'un peuple. D'ailleurs, il est encore bien tôt pour consacrer quelque chose de définitif, et la postérité doit rendre son verdict, en pareille matière. Ce n'est point un reproche à l'adresse des amis dévoués qui, dès la première heure, ont voulu édifier un monument plus durable que l'airain. et, quoique la politique ait eu, dans tout cela, la part la plus grande. il serait injuste de ne pas tenir compte de la douleur du moment.

M. Gambetta, mort jeune, après une existence très active et très mouvementée, n'est pas encore entré dans la postérité. Pour qu'un homme digne d'y figurer prenne définitivement sa place, bien des épreuves sont nécessaires, et c'est le temps seul qui se charge de mettre au point, pour ainsi dire, la mémoire des morts. Aujourd'hui que l'action de M. Gambetta pèse encore sur la France, s'il a laissé des admirateurs nombreux, il a blessé aussi dans leurs croyances et dans leurs préférences, des citoyens qui pensent qu'en certaines occasions, il fut un homme néfaste. Dans l'armée, comme ailleurs, la mémoire de M Gambetta a ses partisans et ses détracteurs, et c'est tout au moins un excès de zèle de les confondre, de force, dans les mêmes générosités.

Il est étonnant qu'on s'y soit pris de la sorte et même extraordinaire qu'on en ait pu avoir l'idée. Si c'est ainsi qu'on s'y prend pour éloigner la politique de l'armée, le moyen est pour le moins singulier.

JEAN DE NIVELLE.

◆

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du lundi 4 juin 1883.

Présidence de M. BRISSON.

La séance est ouverte à 2 heures.

La réforme judiciaire

La Chambre passe à la suite de la discussion du projet de réforme judiciaire.

M MADIER DE MONTJAU demande la suppression du paragraphe de l'article 12, relatif à la retraite des magistrats non maintenus.

Il dit que les magistrats sont supprimés parce qu'ils sont indignes et qu'ils doivent être renvoyés sans retraite.

Après une réplique de M. Roche, l'article 12 est adopté avec la rédaction de la commission.

M. FLOQUET développe un amendement tendant à faire élire la cour de cassation par le Sénat et la Chambre.

M. MARTIN FEUILLÉE, ministre de la justice, combat l'amendement. Il s'étonne que l'on veuille réformer le seul corps judiciaire politique dans la magistrature.

Le discours du ministre soulève de nombreuses protestations. Il est applaudi par le centre.

M. RIBOT, prenant la parole pour un fait personnel, repousse le reproche d'être hostile à tout projet de réforme. Si lui, ainsi que ses amis, ne votent pas le projet actuel, c'est parce qu'il ne constitue pas des réformes. Le projet actuel est un simple expédient gouvernemental. L'orateur reproche au ministre de ne pas protester contre les calomnies dirigées contre la magistrature.

M. MARTIN-FEUILLÉE, ministre de la justice, ne s'associe pas aux hyperboles de M. Madier de Montjau, mais si la magistrature était irréprochable, il n'y aurait pas lieu de présenter le projet actuel.

Après la réplique de M. Floquet, l'amendement est repoussé par 254 voix contre 237.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée.

◆

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier)

AU TONKIN

Londres, 4 juin.

Le *Times* de ce matin publie une lettre de son correspondant parisien sur l'expédition française au Tonkin.

Cette expédition — dit le correspondant — peut avoir deux objets alternatifs : ou la France vise à établir son protectorat et à ouvrir au commerce le fleuve Rouge, ou bien elle veut occuper le pays.

Dans le premier cas, la France maintiendrait des relations amicales avec la Chine, mais un protectorat français ne serait possible qu'avec le consentement du roi d'Annam.

Celui-ci est le suzerain reconnu du Tonkin et c'est avec lui qu'ont eu lieu dernièrement des négociations au sujet de ce pays.

Le Roi Tu-Duc, de son côté — continue le correspondant du *Times* — encourage les pirates à créer des obstacles à l'occupation française, et l'on peut même dire qu'il est le véritable auteur de la crise actuelle, quoiqu'il ne soit pas douteux qu'il doive finir par se soumettre.

D'autre part, un protectorat français sans l'adhésion préalable de la Chine serait pour la France un fardeau improductif, car le Tonkin est pauvre, tandis que les provinces chinoises limitrophes ont des richesses minérales et naturelles, et la Chine, une fois que l'on voudrait se passer de son adhésion, pourrait fermer l'accès du Tonkin vers ses provinces intérieures.

Le correspondant du *Times* se demande enfin si la France ne compterait pas peut-être forcer la Chine à envoyer ses produits de Tynnan par le fleuve Rouge, et il conclut en disant que les doutes qui planent sur les intentions réelles du gouvernement français excitent la méfiance de l'étranger.

Mort du commandant Villers

Paris, 4 juin.

L'amiral Ribour a reçu dans l'après midi un télégramme privé annonçant que son neveu, le commandant Villers, blessé grièvement dans l'affaire d'Hanoï était mort le 19 mai.

NOUVELLES DIVERSES

Conseil des ministres

Paris, 4 juin.

Les ministres se sont réunis ce matin en conseil de cabinet.

La séance a été consacrée exclusivement à examiner la question de la réorganisation administrative et financière de la Tunisie, en vue des projets de loi qui seront déposés sur le bureau de la Chambre.

Une note de l'agence Havas dit que « les télégrammes reçus par le ministre de la marine n'apprennent aucun fait nouveau ».

Toutefois, d'après des renseignements que l'on a tout lieu de croire bien fondés, il paraît se confirmer que le malheureux commandant Rivière, ne profitant pas, hélas ! de l'expérience de Francis Garnier, serait tombé victime, comme lui, d'une héroïque imprudence.

Il aurait accepté une sorte de cartel que lui envoyait le chef des Annamites, et il aurait tenté une sortie au jour, à l'heure et sur le terrain qu'il avait plu à celui-ci de lui assigner. Les journaux ont déjà fait connaître ce fait-là.

Mais, ce qu'ils n'ont point dit et ce qui a une grande importance, c'est que le commandant sortit avec fort peu de monde, cent à cent cinquante hommes, laissant derrière lui, et beaucoup trop loin, le gros de ses forces, quatre cents hommes environ.

Rivière se serait engagé avec cette poignée d'hommes sur un terrain couvert d'un maquis de bambous, où les Annamites, embusqués, purent fusiller la petite colonne à cinquante mètres de distance.

Au bruit de la fusillade, le gros de la troupe qui était en arrière accourut ; mais les Annamites ne l'attendirent point et disparurent. Tout ce que purent faire les derniers arrivés, ce fut de relever les morts.

Si ces faits sont exacts, ils n'enlèvent rien aux vifs et légitimes regrets que laisse à la France la perte d'un de ses plus vaillants enfants ; mais il serait permis de déduire que les forces de nos adversaires au Tonkin ne sont peut-être point aussi redoutables que les premiers récits de ce déplorable événement pourraient l'avoir fait supposer tout d'abord.

Mouvement administratif

Paris, 5 juin, 2 h. 55 matin.

Le point de départ du mouvement administratif annoncé, est le remplacement du sous-préfet de Montreuil-sur-Mer.

Le retour aux commissions municipales

Paris, 4 juin

Hier, M. Oustry, préfet de la Seine ; M. Vergniaud, secrétaire général, et M. Camescasse, préfet de police, ont été reçus par le ministre de l'intérieur.

Le but de cette entrevue était de prendre des mesures contre l'hostilité persistante du Conseil municipal envers le préfet de la Seine.

La question de la dissolution du Conseil a été agitée d'abord.

M. Oustry ne s'est pas montré partisan de cette mesure et M. Vergniaud a fait observer, très justement d'ailleurs, que de nouvelles élections donneraient les mêmes résultats.

M. Waldeck-Rousseau, partisan déclaré de la dissolution, a annoncé que le Conseil dissous serait remplacé par une commission municipale nommée par le gouvernement.

Après l'échange de différentes observations, il a été décidé que le gouvernement, tout en ne recourant pas à la dissolution, préparerait un projet de loi destiné à régler définitivement les attributions du conseil municipal et à placer en dehors de sa juridiction les préfets de la Seine et de police.

Conseil municipal de Paris

Paris, 4 juin.

Le Conseil municipal de Paris a adopté un paragraphe additionnel à l'art 26 du projet du chemin de fer métropolitain, défendant à la Compagnie concessionnaire d'employer plus d'un dixième d'ouvriers étrangers. Il a ensuite adopté l'ensemble du projet.

Le duel Georges de Cassagnac

Paris, 4 juin.

Le *Pays* dément que M. Georges de Cassagnac se soit battu hier en duel.

La France tributaire

Paris, 4 juin.

On lit dans la *Patrie* :

« Encore les commandes à l'étranger.

» MM. Préault frères, entrepreneurs de la serrurerie de l'Hôtel-de-Ville, ont demandé des lances pour les grilles qui doivent entourer le nouveau monument, à MM. Chalmandrier et Pochat, quincailliers, 9, rue du Pont-Neuf.

» Il nous revient que ces derniers ont fait fabriquer ces lances en Allemagne.

» Voilà où en est l'industrie française !

» Nous ne demandons qu'à être démentis. »

Nos évêques

Il paraît certain, dit le *Figaro*, que si Mgr Guilbert accepte l'archevêché de Bordeaux, il sera remplacé à Amiens par M. l'abbé Vandrival, chanoine d'Arras.

On a de très-mauvaises nouvelles de la santé de Mgr l'archevêque de Tours, qui serait à toute extrémité.

Mgr le cardinal Lavigerie est de retour à Paris. Il a eu, dans les derniers jours de la semaine dernière, un long entretien avec M. E. Flourens, directeur général des cultes.

Une patriotique solennité

Montpellier, 4 juin.

L'évêque de Montpellier célébrait hier matin, à la cathédrale, un service solennel à la mémoire du commandant Henri Rivière, des soldats et des marins tombés au Tonkin et en Tunisie. Une foule immense et recueillie remplissait la cathédrale : beaucoup de soldats, de sous officiers. De nombreux officiers avaient pris place dans le chœur, notamment les colonels de gendarmerie et du 122e de ligne. Etaient présents également la classe supérieure de l'école des communautés religieuses, le séminaire, tout le clergé de la ville, ainsi que les notabilités de la magistrature et des professeurs.

Après l'absoute, Sa Grandeur a prononcé une éloquente et patriotique allocution, dans laquelle il exprime ses sentiments de pasteur et de Français, célébrant les vieilles gloires de nos anciennes armées et saluant de ses espérances l'armée nouvelle, en protestant contre les menaces qui nous viennent de l'étranger.

Le monde officiel avait cru devoir s'abstenir.

Les obsèques du colonel Leperche

Paris, 4 juin.

Les obsèques de M. le colonel Leperche, du 89e régiment d'infanterie, ancien chef d'état-major du 14e corps d'armée, commandeur de la Légion d'honneur, ont été célébrées, aujourd'hui, à midi, en l'église Saint-Augustin. Le corps est resté exposé pendant une heure dans une chapelle ardente, installée à la caserne de la Pépinière. Sur le cercueil étaient déposés en grand nombre des bouquets et des couronnes.

Le deuil était conduit par M. le général Bourbaki et M. de l'Ecluse, président de l'Association des anciens élèves de la Flèche.

Les honneurs ont été rendus au défunt par tout le 89e régiment de ligne, musique en tête. Dans l'assistance, on remarquait : M. le maréchal Canrobert, les généraux Lecointe, Thomas, des députations d'officiers de tout grade des régiments de Paris, des députations des anciens élèves de la Flèche, etc.

Le prix Gambetta

Paris, 4 juin.

Hier, a eu lieu à Meudon, une réunion ayant pour but la création de prix d'instruction morale et civique qui devront porter le nom de Léon Gambetta.

La marine nationale

Brest, 4 juin.

Le port de Brest mettra à l'eau demain 5 juin, à la marée du soir, le cuirassé d'escadre l'*Amiral-Baudin*, construit sur les mêmes plans que le *Formidable* qui est sur chantiers à Lorient. L'*Amiral-Baudin* sera un de nos meilleurs cuirassés de haute mer ; d'un déplacement de 11.366 tonneaux, il mesure 104 m. 40 en longueur, sur 21 m. 35 de large. Deux machines du système Compound à trois cylindres, développant avec le tirage forcé 8.320 chevaux, actionneront les deux hélices qui donnent le mouvement au bâtiment. La vapeur est fournie aux cylindres par douze chaudières à trois foyers chacune.

L'*Amiral-Baudin* n'est cuirassé que partiellement; sa flottaison est abritée par un blindage en acier dont l'épaisseur varie de 35 à 55 centimètres; les tourelles ont leur base recouverte d'une épaisseur de 39 centimètres du même métal, enfin le pont sera protégé par 8 centimètres d'acier, le poids du cuirassement total s'élèvera au poids énorme de 3,400 tonnes de mille kilogrammes.

L'*Amiral-Baudin* sera formidablement armé : il portera un canon de 75 tonnes en acier dans chacune de ses trois tourelles-barbette, douze canons de 14 centimètres en batterie et autant de canon-revolvers qu'on pourra en mettre, deux d'entre eux placés au sommet du mât de signaux; ces canons-revolvers sont d'excellentes armes pour repousser les attaques des bateaux-torpilleurs.

L'*Amiral-Baudin* est à double fond sur une portie de sa longueur, et, pour localiser les voies d'eau, onze grandes cloisons étanches s'élèvent jusqu'au pont cuirassé.

L'approvisionnement de charbon est de 800 tonnes ; de telle sorte qu'à toute vitesse, le projet prévoyant quinze nœuds aux essais, le navire pourra franchir une distance de 1,650 milles marins. A la vitesse réduite de dix nœuds, il pourrait franchir environ 3,000 milles.

Entièrement terminé, l'*Amiral Baudin* coûtera près de 15 millions de francs ; la coque et les machines sont estimées à 12,960,000 francs, le matériel d'armement et l'artillerie à près de 2 millions. L'effectif de l'équipage sera de 500 hommes.

Les plans de l'*Amiral Baudin* sont de M. Godron, ingénieur de 1re classe de la marine. Ce cuirassé ne sera pas disponible avant l'année 1885 ; il va entrer dans la période d'achèvement à flot, qui précède l'armement pour essais ; quand ceux-ci seront terminés, le bâtiment pourra prendre rang dans notre flotte de combat.

L'*Amiral-Baudin* est un cuirassé sans mâture.

L'expédition du Congo

Paris, 4 juin.

On lit dans la *France* :

Loango, 20 mai.

Notre nouvelle possession, où actuellement flotte le drapeau français, est à cent cinquante milles au sud de Gorée.

Dès notre arrivée, il a fallu établir deux postes à terre, le premier est situé au lieu dit la Pointe-Noire ; le second est à Loango même, c'est-à dire à quatorze milles de distance l'un de l'autre.

Le climat est loin de nous être favorable, du moins jusqu'à ce jour. Aussitôt après notre arrivée, une dizaine d'hommes ont été pris d'ardentes fièvres et il a fallu les remplacer dans les deux postes.

La canonnière le *Sagittaire* est chargée de ce service.

Tout l'équipage est descendu à terre et montre une grande ardeur. On bat le pays en tous sens.

Nous sommes sur un territoire occupé depuis fort longtemps par une colonie portugaise riche et florissante et notre arrivée a été peu faite pour contenter tous ces gens.

On nous regarde ici d'un œil menaçant et nous apercevons sans cesse au large, trois corvettes portugaises qui sillonnent les côtes et ne nous perdent pas de vue.

Une canonnière anglaise n'a pas tardé à nous rejoindre; enfin le gouvernement belge, qui patronne M. Stanley et sa caravane, a mis à sa disposition un navire de guerre.

Les Portugais qui tiennent ici tout le commerce se sont entendus pour ne rien nous céder même au poids de l'or et repoussent toutes nos offres.

Notre seule nourriture consiste en lard et en haricots dont nous avons d'abondantes provisions et en pain que nous fabriquons nous mêmes.

On a poussé, avec une soixantaine d'hommes d'équipage armés de fusils Kropascheck, le mardi 26 avril au matin, une reconnaissance jusqu'au Congo.

Là, les Portugais établis sur les rives et qui font un commerce de charbon nous ont appris, avec la plus vive satisfaction, que leurs compatriotes s'empareraient du fleuve et n'allaient pas tarder à y établir une douane.

La station portugaise la plus près de notre possession est Landana.

Actuellement, grâce aux colons portugais, notre situation devient de plus en plus difficile: on nous a promis à notre départ deux canonnières de renfort.

Nous interrogeons journellement l'horizon, attendant impatiemment l'arrivée de bateaux battant notre cher pavillon.

VINGT VICTIMES

Angers, 4 juin.

Un accident terrible est arrivé ce soir aux ardoisières de Paperie, près d'Angers. Un éboulement s'est produit. Il y a vingt victimes.

ÉTRANGER

Léon XIII et la Société de St-Vincent-de-Paul

Rome, 4 juin.

Le Pape, en recevant avant-hier les conférences de Saint-Vincent-de-Paul, a montré combien la philanthropie moderne était impuissante et vaniteuse. Elle ignore, a dit le Souverain-Pontife, l'esprit de sacrifice, elle recherche le plaisir, elle soustrait le pauvre à la vue du public comme s'il était dégradé par le secours reçu.

Le Pape a mis en regard la Charité chrétienne, défini en quoi elle consiste, énuméré les œuvres immenses.

Sa Sainteté a terminé en déclarant que loin d'être débilitante et humiliante, la Charité est une vertu divine qui ennoblit et exalte les cœurs.

Une obole de M. le comte de Chambord

Rome, 4 juin.

Ce matin, dit le *Journal de Rome*, S. E. Mme la princesse Donna Francesca Massimo, née Lucchesi-Palli, a eu l'honneur d'être admise, avec ses jeunes filles, à l'audience du Saint-Père.

Mme la princesse Massimo venait, suivant la coutume, déposer aux pieds de Sa Sainteté l'obole annuelle envoyée au Souverain-Pontife par M. le comte de Chambord.

L'Allemagne et le Vatican

Berlin, 4 juin.

Le Parlement allemand a adopté sans changement en troisième lecture le traité de commerce et de navigation conclu avec l'Italie.

Les Fêtes de Moscou

Moscou, 4 juin.

Aujourd'hui a lieu à Sokolniki, aux environs de Moscou, une fête militaire à l'occasion du deuxième centenaire de la création des régiments Preobrajenski et Semenowski.

L'empereur et l'impératrice sont partis pour Sokolniki, en troïka, sans escorte. La famille impériale, les princes et les ambassadeurs sont invités à cette fête.

Moscou, 4 juin.

A la fête qui a eu lieu aujourd'hui, à Sokolniki, l'Impératrice était vêtue d'une robe blanche, rouge et or, couleurs du régiment Preobrafensky, avec le col et le revers des manches pareils à celui des officiers.

L'Empereur portait le costume des officiers du même régiment.

Le Grand-Duc avait revêtu l'uniforme d'officier du régiment Semenowsky.

Cette attention de l'Impératrice pour le régiment Preobrajensky lui a valu une ovation enthousiaste.

L'Empereur et l'Impératrice sont rentrés à Moscou à 4 heures. Leur troïka était remplie de bouquets magnifiques.

Ce soir a eu lieu un grand bal au Kremlin. Les danses ont été fort animées. Les buffets étaient splendidement dressés. Un souper magnifique a terminé le bal auquel assistaient l'Empereur et l'Impératrice.

Le duc de Saxe-Cobourg-Gotha repart demain.

Une révision constitutionnelle

Berne, 4 juin.

Le peuple bernois a décidé hier, à une forte majorité, de charger la Constituante de réviser la Constitution cantonale.

Une tête couronnée à Paris

Madrid, 4 juin.

Les journaux annoncent que l'empereur du Maroc a l'intention de se rendre à Paris au mois de juillet. A son retour, il passera par Madrid.

L'Angleterre et le Tonkin

Londres, 4 juin.

Le *Pall-Mall Gazette* et le *St James Gazette* disent que M. Challemel-Lacour s'est trompé dans son discours du Sénat de samedi, en visant l'Angleterre qui a tout intérêt à empêcher la guerre entre la France et la Chine.

Chambre des Communes

Londres, 4 juin.

M. Fitz-Maurice dit que les navires *Ryad* et *Dragon* stationnés à Tamatave ont dû prendre avec le consul anglais toutes les mesures nécessaires pour la protection des personnes et des propriétés des nationaux anglais.

M. d'Harcourt, interrogé sur le point de savoir s'il n'a reçu aucune réclamation sur l'envahissement des eaux de Jersey par les pêcheurs français répond affirmativement. Il dit que le gouvernement suivra attentivement cette affaire.

Le deuxième canal de Suez

Londres, 4 juin.

Le *Daily News*, dans un article de fond sur la question du canal de Suez, dit que l'attitude de M. de Lesseps pendant l'année dernière est bien peu encourageante en présence des éventualités possibles.

Toutefois, le *Daily News* croit plus avantageux de chercher un arrangement raisonnable avec le concessionnaire actuel, au lieu de perdre du temps et de l'argent à débattre la question de l'autorité légale du khédive et de la Porte devant les tribunaux, ce qui ne peut que rendre plus difficile une entente internationale.

La récolte des céréales en Espagne

Madrid, 4 juin.

Le gouvernement, voyant que les ouvriers portugais et espagnols ne parvenaient pas à s'entendre avec les propriétaires, au sujet du prix de la journée de travail, a envoyé aujourd'hui des soldats qui seront mis à la disposition des propriétaires, pour opérer la récolte des céréales qui s'annonce magnifique.

Dans la contrée de Xérès, entre autres, les opérations de la moisson ont dû être assurées de cette manière.

◆

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LE CONSEIL MUNICIPAL est convoqué pour samedi prochain.

LE CONSEIL DE RÉVISION. — Les opérations du conseil de révision ont eu lieu, ainsi que nous l'avions annoncé, jeudi dernier, à la Mairie, sous la présidence de M. Bouffet, secrétaire-général de la Préfecture du Nord.

Nous avons donné la composition du conseil; voici le résultat des opérations accomplies :

CONSCRITS DE LA CLASSE 1882. — *Canton de Roubaix-Ouest :* 226. — Bons: 109. — Bons dispensés : 36. — Placés dans les services auxiliaires : 26. — Ajournés : 25. — Exemptés 30. — Engagés : 40.

Canton de Roubaix-Est : 350. — Bons, 151. — Bons dispensés, 39. — Placés dans les services auxiliaires, 48. — Ajournés, 42. — Exemptés, 27. — Engagés, 43.

De plus, sur 163 ajournés des classes 1880 et 1881 qui se représentaient devant le conseil, 80 ont été déclarés bons pour le service, 4 définitivement exemptés; les autres ont été classés dans les services auxiliaires.

ADJUDICATIONS. — Ce matin ont eu lieu, à la Mairie, cinq adjudications dont voici les résultats :

1° Fourniture de mobilier de personnel des directeurs et des instituteurs-adjoints de plusieurs écoles communales. — Le projet est évalué à la somme de 5,550 francs.

Premier lot : Meubles et objets de literie, 3,100 francs. Ont soumissionné MM. Lacomblez, avec 3 0/0 de rabais ; Henri Cocheteux, 5 0/0; Dumont-Desmalades, 16 0/0. Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

Deuxième lot : Appareils de chauffage, 2,450 francs. M. Eugène Caron 22 0/0, adjudicataire ; Mme veuve Dujacquier, 21 0/0; M. Victor Kiebbe, 12 0/0 ; Isidore Devriend 12 0/0; Henri Cocheteux, 11 0/0.

2° Réfectoire d'une partie de la toiture du Collège de Notre Dame des-Victoires. Evaluation du projet : 9,300 francs. MM. Planquart-Courrier, 15 0/0 adjudicataire ; Arthur Bourgois, 14 ; Louis Mercier, 10 ; Alexandre Boutry, 9 0/0.

3° Fourniture des effets d'habillement du personnel de l'octroi :4,000 fr. MM. Nuyttens, 23 0/0; adjudicataire; Auguste Jourdain, 21.55 0/0; Dobritz, 18 3/4 0/0; la Société générale des Fournitures militaires, à Paris, 8 1/2 0/0.

4° Fourniture et pose des bordures des trottoirs, rue de la Gare : 32,000 francs.

Premier lot. — Fourniture : MM. Antoine Labbe, 13 0/0 ; adjudicataire ; Pierronne, 3 0/0 ; Vandekerkhove, 1 0/0.

Deuxième lot : Pose. MM. Pierronne, 20 0/0 adjudicataire ; Antoine Labbe, 16 0/0; Henri Taverne et Vandekerkhove, 10 0/0 ; Henri Pennel, 6 0/0.

5° Construction d'un égoût rue de Turgot : 11,000 fr. M. Larnou, 18,80 0/0, adjudicataire; Beele, 18,02 0/0.

LA CONCORDIA a donné, lundi soir, un concert, sur le kiosque de la place Sainte-Elisabeth. Il y avait foule. La vaillante *harmonie*, si bien dirigée par son jeune chef, M. Edmond Petit, a fait preuve d'une grande valeur artistique. Les applaudissements du public ne lui ont pas fait défaut. Espérons que nous aurons encore souvent la bonne fortune d'y entendre cette société.

CONCOURS COLOMBOPHILE. — Voici le résultat du concours colombophile du 3 juin, sur Angerville, organisé par la société le *Pigeon d'Or*, établie chez M. Van Bunder, cabaretier, rue des Longues Haies. Lâcher à 5 heures. Beau temps. Vent : Nord-Ouest

1er prix, 10 heures 56 1/2, Lecomte. — 2e, 10 h. 58 1/4, Salembier. — 3e, 11 h. 1/4, Salembier. — 4e, 11 h. 1 3/4. Verbère. — 5e, 11 h. 3 1/4, Salembier. — 6e, 11 h. 4 3/4, Browaeys. — 7e, 11 h. 6 3/4, Batel. — 8e, 11 h. 8, Lauwers. — 9e, 11 h. 9, Farrez. — 10e, 11 h. 9, Delmotte. — 11e, 11 h. 9, Ed. D'halluin. — 12e, 11 h. 9 1/4, Salembier. — 13e, 11 h. 9 3/4, Goube. — 14e, 11 h. 11 3/4, Hazebrouck. — 15e, 11 h. 11 3/4, Browaeys. — 16e, 11 h. 12, Marsy. — 17e, 11 h. 12 1/4, Batel.

18e prix, 11 h. 12, Marsy. — 19e, 11 h. 12 1/4, Salembier. — 20e, 11 h. 13 1/4, Ducatteau. — 21e, 11 h. 14. Centré. — 22e, 11 h. 14 3/4, Dujardin. — 23e, 11 h. 15 1/4, Crébel — 24e, 11 h. 16, Clément. — 25e, 11 h. 16 1/2, Debuyne. — 26e, 11 h. 16 3/4, Bocquet. — 27e. 11 h. 17, Ed. Dhalluin. — 28e, 11 h. 17 1/4, Heuls. — 29e, 11 h. 17 1/4, Salembier. — 30e, 11 h. 17 1/2, Six. — 31e, 11 h. 18 1/4, Florquin. — 32e, 11 h. 18 1/2, Wannan. — 33e, 11 h. 18 1/2, Wannin. — 34e, 11 h. 20 1/4, Salembier. — 35e, 11 h. 20 1/2, Niffle. — 36e, 11 h. 21 1/2, E. Dellesmes. — 37e, 11 h. 21 3/4, Broways.

38e prix, 11 h. 22 1/4, Dewer.— 39e, 11 h. 22 1/4. Ducoulombier. — 40e, 11 h. 22 3/4, Marsy.— 41e 11 h. 23 1/4, Salembier. — 42e, 11 h. 23 3/4, F. Dujardin. — 43, 11 h. 23 3/4, Browaeys. — 44e, 11 h. 23 3/4, Hazebrouck. — 45e, 11 h. 24, Hazebrouck. — 46e, 11 h. 24 1/2, Niffle. — 47e, 11 h. 25, Lambin. — 48e, 11 h. 25, Delmotte. — 49e, 11 h. 25 3/4, Roble. — 50e, 11 h. 26 3/4, Robin. — 51e, 11 h. 27, Dupont. — 52e, 11 h. 27 1/4, Alph. Dellesmes. — 53e, 11 h. 27 1/2, Cools. — 54e, 11 h. 28 1/2. Deboowe. — 55e, 11 h. 29, Duhem. — 56e, 11 h. 29, Clément. — 57e, 11 h. 30 1/4, Ducatteau. — 58e, 11 h. 30 1/4, Heuls. — 59e, 11 h. 50 1/2, Vanacker.

UNE AFFAIRE DE MŒURS. — La police de Roubaix a arrêté hier une femme, Léonie Durieux, en vertu d'une demande d'extradition de la part du gouvernement belge.

Cette femme est poursuivie, dans son pays, pour excitation de mineures à la débauche.

UN ACCIDENT RUE DE LILLE. — Hier soir, un cheval, attelé à une voiture, stationnait dans la rue de Lille. L'animal prit soudain peur, à la vue du *car* et fit volte-face, La voiture fut légèrement accrochée. Mais l'accident n'a eu aucune suite.

CHUTE D'UN IVROGNE. —Hier soir, un homme ivre est tombé sur le bord du trottoir, rue de l'Alouette, et a reçu quelques contusions sérieuses. Le sang coulait en abondance d'une blessure à l'épaule. Un agent de police a requis une voiture pour reconduire l'ivrogne chez lui, aux Trois-Ponts.

AVIS INTÉRESSANTS POUR LE COMMERCE DE ROUBAIX. — M. Ed. Deville, 16, cité Trévise, a un acheteur pour les boutons et articles pour confections. — MM. Alvarez et Riedmann, 16, boulevard de Strasbourg, ont des ordres en tissus. — M. Holzbacber, 55, rue des Petites Ecuries, a des ordres en tissus. Voir M. Dupas.— MM. Victor Baud et Cie, 20, cour des Petites Ecuries, ont des ordres en tissus. — MM. L.-P dos Santos et Cie, 132, faubourg Saint-Denis, ont des ordres en tissus et divers articles. — MM. Kolp et Diehl, 48, rue de Paradis, ont un acheteur de tissus. Voir M. Lucien.— MM. Toca frères et Waldès, 4, faubourg Poissonnière, ont des ordres en tissus. — M. Daguerre, 15, rue Mariel, achète les tissus, bonneterie et articles divers pour dames et hommes.— M. Junca, 132, faubourg Saint-Denis, achète les tissus, soieries et articles confectionnés.

TOURCOING

CONTRAVENTION. — Plusieurs personnes s'étaient rassemblées rue Neuve-de-Roubaix.

Que se passait-il donc ?

Louis Verruse et Louis Devolder, l'un et l'autre âgés de vingt-et un ans, se portaient à des voies de fait légères contre Auguste Duporter.

La police a dressé procès-verbal.

HEUREUX MÉNAGE. — La lune de miel n'existe plus dans le ménage des époux S... Hélas! elle a peu duré, car ils sont encore bien jeunes.

Samedi dernier, on entendait, au Brun-Pain, des gémissements qui furent bientôt suivis de cris.

Ils étaient poussés par la pauvre Philomène qui recevait de son mari, coutumier du fait coups de pieds et coups de poings dont elle porte les traces.

UN CHAMP DE POMMES DE TERRE. — Un honnête cultivateur de la Malcense possède un champ de pommes de terre qui a beaucoup trop d'attrait pour quelques gamins.

Ils y vont jouer, courir et dérober quelques belles parmentières.

Le propriétaire s'est plaint avec raison, et la police surveille.

Les parents devraient surveiller aussi car ils sont responsables des délits commis par leurs enfants.

RIXE. — Havart et Vermot se sont pris de querelle, et des mots ils en sont venus aux mains.

Mais Havart a 20 ans et Vermot n'en a que 16.

Se voyant le plus faible, Vermot prit son couteau et en frappa son adversaire.

Havart n'a reçu qu'une légère blessure ; mais on ne sait pas ce qui serait arrivé sans l'intervention d'un agent de police qui a séparé les deux combattants.

◆

LE CONCOURS DE LILLE

Maintenant que le concours de Lille est terminé, nous en publions les résultats à titre de simple renseignement :

CONCOURS D'EXÉCUTION

Kiosque de la Grande-Place

Le jury qui siégeait sur la Grand'Place se composait de MM. Victor Delannoy, Buot, Welche, Gaubert, Gabriel-Sinsoilliez, André, Bar.

M. Lavainne était commissaire du concours.

Division d'excellence étrangère, — Fanfares.

Le morceau imposé était une grande symphonie en 3 parties, due au compositeur Buot et intitulée *les Parques*.

Le jury, après une délibération d'un quart d'heure a proclamé les récompenses décernées comme suit :

1er prix, couronne en vermeil et une prime de 1000 francs à la Société Royale Philharmonique de St-Ghislain.

2e prix, Une palme en vermeil et une prime de 500 francs au *Cercle instrumental de Bruxelles*.

Nous passons aux musiques d'Harmonies.

Division d'excellence étrangère.

Harmonie,

Une seule Société inscrite : Fontaine-l'Evêque. — 1er prix à l'unanimité.

Division d'excellence française

Harmonies

Il était 8 heures, quand le président à proclamé la décision des jurés.

1er prix : Une couronne de vermeil et 1,000 fr. à la musique de Dieppe.

2e prix : Une palme en vermeil et une prime de 500 fr. à la musique de St-Pierre-lez-Calais.

Kiosque de la Place de la République

Le concours d'exécution de la place de la République était terminé à quatre heures et demie.

Deuxième division française.—Première section

Harmonies.

1er prix. — Crespin. Société d'harmonie, 62 exécutants, directeur M. Louis Langlois, Ouverture, *Kulioda*.

Deuxième section.

1er prix. — Houplines sur la Lys. Musique municipale, 56 exécutants, directeur M. Peter *Poète et Paysan*, ouverture *Diaz*.

2e prix. — La Bassée, Société philharmonique 48 exécutants, directeur M. Aubert, ouverture le Tancrède, Rossini.

Division supérieure française.

Deuxième section.

2e prix. — St-Amand. Musique municipale, 60 exécutants, directeur M. Meyer. Andante de la symphonie en ut majeur, Beethoven.

Kiosque de la Place Cantinat

A 2 heures 1/2, le jury composé de la manière précitée prend place sur l'estrade.

Le concours est ouvert par les Amis-Réunis de Cambrai, qui exécute parfaitement le morceau imposé, *Fantaisie Russe* par M. Heymans.

Aussi ont-ils obtenu le premier prix en division supérieure française, première section, fanfares.

C'est la musique du Comptoir de l'industrie linière d'Abbeville qui a enlevé le premier prix en division supérieure française 2e section.

La Société des Fanfares d'Houdeng-Coegnies a obtenu, à l'unanimité, avec félicitations du jury, le premier prix en division supérieure et étrangère (fanfares).

La Société des Fanfares de Thulin a obtenu le deuxième prix.

La Marche Saint Eloi, de Chatelet n'a obtenu qu'une mention honorable.

L'Harmonie de la Concorde. de Bruges, a mérité le premier prix en deuxième division étrangère.

La Musique des Carabiniers Royaux a obtenu le deuxième prix à l'unanimité, avec félicitations du jury.

En troisième division étrangère (harmonies), c'est l'Harmonie Communale de Warnêton qui a obtenu le premier prix; la Société d'Heusy, la deuxième, avec félicitations, et la société d'harmonie de Feluy-Arquennes, une mention honorable avec félicitations du jury.

Kiosque de la Place de la Nouvelle-Aventure

Composition du jury. — Président : M. Victor Turine.

Membres : jurés français. — MM. Gueuée Delestrain, Wolke, Cuelenaere.

Commissaire du concours : M. Barwolf.

Première division française, première section

(Fanfares)

Trois sociétés étaient inscrites : celles d'Aubervilliers, de Croix (Créchet) et de Loos. Cette dernière seule a concouru. Dans l'exécution du morceau imposé : *Marche Triomphale* de Victor Turine, la fanfare de Loos a fait preuve d'une grande valeur.

Dans le second morceau, *Le Lac des Fées*, elle a été moins bonne. Le jury a déclaré qu'il n'y avait pas lieu de décerner un premier prix. Un second prix a été donné à la Fanfare de Loos par 4 voix contre 2.

Première division française, deuxième section

(Fanfares)

Les deux sociétés inscrites ont concouru.

Le jury, par 5 voix contre 1 a décerné le premier prix à la fanfare de Feignies, et le second à l'unanimité à celle de Fontenay-sous-Bois.

Première division étrangère (Fanfare).

Trois sociétés, sur quatre inscrites, ont pris part au concours. Deux premier prix ont été décernés ex-æquo aux sociétés de Nivilles et de Boussu. Comme le premier prix, en division française n'avait pas été décerné, il a été reporté sur les sociétés étrangères ; les deux lauréats ont glorieusement gagné leur médaille.

Le deuxième prix a été accordé à l'unanimité à la fanfare, *Les Amis Réunis de Bruxelles*, qui a également joué avec beaucoup de talent.

Kiosque de la place St-André

Première division étrangère. — Harmonies.

Morceau imposé : Grande ouverture de concours par C. Bender.

1er prix. — Une palme en vermeil et une prime de 300 fr.

2e prix. — Une médaille en vermeil et une prime de 150 fr.

Président : M. Bender; jurés : MM. Siguaire, Roussel Reverende, de Try ; commissaire : M. Français.

1er prix décerné à l'unanimité avec mention honorable au chef, à la Société philharmonique ancienne musique des sapeurs pompiers, de Poperinghe, 60 exécutants. Directeur : E. Van Esland.

1er morceau de son choix: *Matin midi et soir à Vienne*, ouverture, Van Suppe.

2e prix à la Philharmonie du Nord de Charleroi.

Division supérieure étrangère. — Harmonies.

Morceau imposé : Grande ouverture de concours par C. Bender.

Premier prix : Une couronne vermeil et une prime de 500 fr. — Deuxième prix : une médaille vermeil, grand module et une prime de 250 fr.

1er prix décerné à la société royale d'harmonie de Frameries, avec acclamations du jury. — 2e prix, à la société royale de Marche, avec acclamations.

Troisième division étrangère. — Section A. Fanfares) — 1er prix : une médaille en vermeil, grand module et une prime de 125 fr. — 2e prix : une médaille en vermeil et une prime de 75 fr.

1er prix prix obtenu par la musique des Cristalleries d'Herbatte de Namur.

Morceau : Marche aux flambeaux, Meyerbeer directeur M. Van Hoye.

2e prix, ex-æquo, décerné aux sociétés : l'Harmonie de Scharbeck, morceau: Marie-Thérèse (Van Robhem), directeur M. Van Robhem et La Vrijekunstboud, de Moorsselede; morceau: Marie Henriette (Louis-Montagne); directeur, M. René Deneker.

Cinq sociétés prenaient part à ce dernier concours.

Kiosque de la Place de Condé

A deux heures et quelques minutes, le jury prend place, et la société Sainte-Cécile ouvre le concours, en exécutant un excellent morceau : *Ma Patrie*, qui lui obtient le premier à l'unanimité.

Puis, La Lyre Industrielle d'Auvelais, de Lens, mérite le second, et le jury crée un troisième prix pour la Société communale des Fanfares de Lens.

Les Amis du Progrès de Laeken (Bruxelles) obtiennent un premier prix en deuxième division étrangère. Le second est adjugé à la Société Gretry, de Gand, à l'unanimité, avec félicitations du jury.

En première division française, deuxième section (harmonie), deux sociétés étaient inscrites, une seule se présenta et ne put malheureusement qu'obtenir le second prix à l'Harmonie de Berlaimont.

Kiosque du Rond-Point de l'Esplanade

Deuxième division française, première section

(Fanfares)

Premier prix : Une médaille en vermeil (grand module) et une prime de 200 francs.

Deuxième prix : Une médaille en vermeil et une prime de 100 francs.

Le premier prix a été décerné à l'unanimité à la Société de l'Etoile, de Saint-Pierre-lez-Calais.

Morceau : Schiller-Marsh (Meyerbeer). — Directeur : M. Vandewynkele.

Cette Société a vaillamment soutenu sa réputation. Elle marche à pas de géant, vers les divisions supérieures.